

ASSOCIATION DE PROPRIETAIRES FORESTIERS « CHAMPI-FRUITES DES BOIS » de Beaune sur Arzon, Berbezit, Cistrières, Connangles, Félines, Jullianges, Monlet, St Pal de Senouire, St Victor sur Arlanc, Sembadel.

## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 2 avril 2016

Le samedi 2 avril , sur convocation du président et des délégués, l'assemblée générale annuelle de l'association Champi-fruits des bois s'est tenue à la salle des fêtes agréable et bien chauffée de St Pal de Senouire, en présence de Madame ZEMERLI, secrétaire du syndicat des forestiers privés, de Monsieur Philippe MEYZONET, maire de FELINES et président de la communauté de communes du plateau de La Chaise-Dieu, de Monsieur FOUILLIT maire de SAINT PAL DE SENOUIRE, de deux représentants de la communauté de brigade de GENDARMERIE du secteur.

Sont excusés :

Monsieur J. Pierre VIGIER, député de Haute-Loire

Madame Marie-Agnès PETIT et Monsieur Bernard BRIGNON, conseillers départementaux

Selon la feuille d'émargement 63 adhérents sont présents ou représentés.

**Monsieur FOUILLIT**, maire de SAINT PAL DE SENOUIRE, accueille l'assistance. Il se félicite de la pérennité de notre association. Il insiste sur la signalisation et le travail effectué par les délégués

**Monsieur Jean CARLE**, président de l'association ouvre la séance.

Voilà 3 ans que notre association a été créée suite aux exactions constatées à l'automne 2012.

800 propriétaires forestiers ont adhéré à notre association.

Un arrêté préfectoral du 02/09/2013 rappelle que tout ramasseur de champignons doit avoir l'autorisation du propriétaire.

Où en sommes nous depuis ?

En 2015 dans beaucoup de nos communes il y a eu peu de champignons, et en plus très tard dans la saison

De ce fait beaucoup n'ont pas vu la nécessité de renouveler leur carte. Ceci est regrettable, aussi nous devons insister auprès des délégués de chaque commune d'être très actifs dans ce sens.

Nous devons également faire face à la critique entendue dans les massifs où il y a des champignons, selon laquelle aucun contrôle n'est effectué, et que beaucoup de personnes étrangères à nos communes viennent cueillir sans aucune gêne.

**Cette critique est justifiée**, nous avons réfléchi à la manière d'apporter un remède à cet état de fait.

Récemment nous avons rencontré la nouvelle sous-préfète de BRIOUDE qui nous a très bien accueillis et confortés dans l'esprit de l'arrêté préfectoral. Elle a porté un intérêt positif à l'esprit de notre association qui veut permettre aux gens de nos communes d'aller tranquillement aux champignons, sans être importuné par les ramasseurs professionnels.

Elle doit nous recontacter.

De notre part nous savons bien que la gendarmerie ne peut pas en permanence contrôler toutes les personnes qui viennent dans nos bois.

Nous avons contacté une société de gardiennage qui a déjà effectué ce genre de contrôles, et qui pourrait intervenir de façon ponctuelle, avec un coût raisonnable pour nos finances, c'est pourquoi il faut inciter tous les adhérents et les résidents à faire renouveler leurs cartes, **c'est le nombre de cartes validées qui nous rend crédibles, et maintiendra nos finances .**

Nous ne pouvons pas en dire plus aujourd'hui, nous attendons le retour de Mme la sous-préfète. car de tels contrôles ne peuvent se faire qu'en accord avec les pouvoirs publics.

**Monsieur Philippe MEYZONET** remercie les bénévoles et tous les adhérents et nous encourage pour continuer.

**Monsieur CHASSAGNE** de la gendarmerie nous confirme que nous pouvons compter sur la gendarmerie en appui de nos contrôles et qu'ils interviendront suite à un appel aux brigades du secteur . Le bureau de l'association prévient la gendarmerie de l'imminence de contrôles.

### **Rapport financier**

**Michel MESTRE** trésorier- adjoint de l'association donne lecture du rapport financier.

Solde au 31/12/2014	<b>2008.69</b>
- Les revenus des cartes	814
- Les dépenses : papeterie (cartes)	57,80
Bénéfice de l'année :	756.2 euros
Nous avons un solde créditeur de.....	<b>2748.89 euros.</b>
Un livret A est ouvert au CA D'Allègre le 09/02/2016	avec 2500€
Reste sur le compte	248.89€

Pour l'année 2016 les cotisations restent inchangées

Ce rapport financier soumis au vote est adopté à l'unanimité

### **Questions diverses**

question posée sur le contrôle, quel budget, quelle fréquence, rôle de la gendarmerie. Des réponses ont été apportées au conditionnel : « nous envisageons... » en attendant un nouveau contact avec Mme la Sous-préfète

Chaque groupe de délégués veillera à l'affichage de l'arrêté préfectoral en mairie.

Rappel : l'assemblée générale de notre association se fait le premier samedi d'avril

### **Intervention de Madame ZEMERLI, secrétaire du syndicat des propriétaires forestiers Hte-Loire**

Elle rappelle l'intérêt et l'aide apportés à notre association par le syndicat et leurs présidents :Ms. ROUSTIDE et RIVET.

Elle emprunte à M. DUPLAY, vice-président du syndicat un court extrait de son discours lors de sa décoration de la médaille de chevalier dans l'ordre du Mérite

« ....Cette forêt que nous aimons tous, et sur laquelle le forestier veille.....beaucoup la convoitent dans son usage, mais à condition, bien sûr, de n'en avoir que les avantages, laissant aux forestiers les aspects que l'on n'aime pas évoquer comme les coûts d'investissement, de plantation, de protection contre le grand gibier, d'entretien, d'impôt..... »

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée .

---

Une réunion de délégués aura lieu quand nous aurons d'autres nouvelles, avant ou au début de la saison .